

\*L'Investissement Socialement Responsable, ou ISR, est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable – Définition AFG-FIR



## GOVERNANCE

### Appel à conditionner les bonus sur la réalisation de critères extra financiers

Ils sont **20 dirigeants** dont Antoine Frérot (Veolia), Catherine MacGregor (Engie), José Ignacio Sanchez Galan (Iberdrola), Philippe Donnet (Generali) ou encore Gauthier Louette (Spie) – a avoir interpellé les commissaires européens en charge de la Justice et en charge du marché intérieur. Leur requête ? Rendre **obligatoire** le **conditionnement** d'une partie des **bonus** des dirigeants opérationnels à la **réalisation** des **objectifs** environnementaux et de soutenabilité que se fixent leurs entreprises. Son application concernerait toutes les entreprises de **plus de 250 salariés**, cotées ou non. Actuellement, la plupart des entreprises qui introduisent des objectifs de soutenabilité dans les bonus de leurs cadres, le font à hauteur de 10% à 20% du total, voire 1/3 pour les plus engagées. Pour l'eurodéputé Pascal Canfin, à l'initiative de cette action, « tant qu'un objectif n'est pas reflété dans le bonus, il est considéré comme **secondaire** (...) et seul la performance de court terme de l'entreprise prévaut ». Adressée juste en amont de la **révision** de la directive sur le devoir des dirigeants, cette requête, qui ne fait pas l'unanimité au sein de l'exécutif européen, devra passer toutes les arcanes des institutions, ce qui peut prendre près d'un an avant adoption.

Source : *Les Echos*

### Droit de vote multiple : la panacée pour attirer les titres en bourse ?

Le principe « **Une action-une voix** » serait-il en passe de **voler en éclat** ? La Bourse de Londres a jeté un pavé dans la marre en autorisant les sociétés pratiquant le droit de vote multiple à entrer sur le marché Premium où sont en général cotées les plus grandes sociétés du Royaume-Uni. En réaction, **Paris** et la **Commission européenne** réfléchissent pour parer l'éventuel départ de ses licornes de l'autre côté du channel. Une simplification des règles d'admission à la cotation pour faciliter l'accès des PME aux marchés de capitaux, permettrait-elle d'encourager des entrepreneurs, qui sans droit de vote multiple, auraient peur de perdre le contrôle et donc le pouvoir ? L'argument ne convainc pas nombre d'investisseurs attachés au principe « une action une voix » ni les proxy voting qui identifient plusieurs risques dont i) celui de conférer un **pouvoir** de vote bien **supérieur** aux **intérêts économiques** - transférant ainsi la majorité du risque financier aux investisseurs extérieurs, ii) celui **d'enracinement** de dirigeants peu performants. Si les questions de compétitivité semblent persister et balayer la plupart de ces arguments, les oppositions publiques se font tout de même entendre. Une des solutions explorée serait la mise en place de **gardes-fous** comme le **plafonnement** des droits de vote multiple, la **limitation** dans le temps, l'**exclusivité** réservée aux dirigeants de la société ou encore l'interdiction d'exercer ses droits pour éviter une prise de contrôle inamicale.

Source : *Les Echos*



## RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES

### Prix FIR-A2 Consulting du meilleur plan de vigilance

Lancé en 2018, le Prix du meilleur Plan de Vigilance récompense l'entreprise du CAC 40 qui tient le mieux compte des **bonnes pratiques internationalement** reconnues (OCDE, ONU, ISO...).

Ce plan a été rendu obligatoire en France par la loi sur le devoir de vigilance des **sociétés mères** et des entreprises **donneuses d'ordre** auprès de leurs **filiales** et de leurs **sous-traitants**. Il concerne les entreprises françaises dont le siège est en France et comporte plus de 5 000 salariés ou dont le siège est à l'étranger et comporte plus de 10 000 salariés.

Au cours de la 4<sup>ème</sup> édition qui s'est tenue le 24 janvier 2022, **Orange** a reçu le prix du meilleur Plan de Vigilance (déjà récompensé en 2018). Nouveauté cette année, le jury a décidé de créer un **second prix** destiné à récompenser la **meilleure progression** dans la production du Plan de Vigilance ; ce prix a été décerné à **Air Liquide** qui a particulièrement amélioré la transparence de sa communication dans la traitement des données concernant l'évaluation des filiales, sous-traitants et fournisseurs ou encore dans le dispositif de suivi et d'évaluation des mesures.

Source : *FIR*



## FINANCE DURABLE

### L'autorité des marchés financiers veut accélérer

La **lutte contre le greenwashing** des produits financiers durables occupera une place centrale cette année dans l'agenda du superviseur. Deux ans après la publication de la doctrine de l'AMF en matière d'information des investisseurs sur la finance durable dans la gestion collective, des **contrôles spots** - courts et ciblés - seront menés courant 2022 dans les sociétés de gestion. Ces contrôles cibleront les pratiques en matière d'investissement responsable, afin de vérifier la **cohérence** entre les **engagements** contractuels et les **investissements** réalisés, ainsi que le dispositif de **contrôle** associé. Les approches de gestion durable étant très disparates, la volonté est d'harmoniser pour assurer plus de lisibilité et de crédibilité. En clair, l'heure est à la lutte contre le greenwashing. Au niveau **européen**, 2022 verra avancer la mise en place d'un European Single Access Point (ESAP), permettant un **accès unique** à l'information financière et extra-financière. "Au moment où l'Europe revoit le corpus des informations extra-financières, celles-ci pourront être intégrées dans un registre permettant un accès unique aux investisseurs, analystes et autres parties prenantes ; c'est un élément extrêmement important à nos yeux", a déclaré Robert Ophèle, le directeur de l'AMF.

Source : *RSEDN*

## Gaz et nucléaire dans la taxonomie européenne : ce n'est pas encore gagné

Le sujet de l'introduction du gaz et du nucléaire dans la taxonomie verte européenne n'en fini pas de diviser les ministres de l'Environnement et de l'Energie des 27. La plateforme européenne sur la finance durable - composée de 50 membres et 9 observateurs experts sur les questions environnementales, sociales/droits humain et finance durable – dont l'objectif est d'accompagner la Commission Européenne dans le développement de la stratégie de la finance durable, s'est prononcée fin janvier sur l'acte délégué complémentaire de la taxonomie : concernant le **nucléaire**, les experts estiment qu'il doit tout simplement être **exclu**. Sur le **gaz**, ils envisagent la création d'une "**Taxonomie Ambre**" – spécialement pour les activités "à performance intermédiaire" sur laquelle ils rendront une proposition dans les semaines qui viennent. Quand la Commission aura décidé de modifier ou non son texte, le Conseil et le Parlement européen, devront, au terme de 4 mois de délai, valider ou refuser de voter l'acte délégué complémentaire, sans possibilité de l'amender. Parmi les Etats qui viennent d'envoyer leur avis, **l'Allemagne** s'est clairement prononcée contre l'introduction du nucléaire "ni vert, ni durable" dans la Taxonomie... sans toutefois être prête à rejoindre **l'Autriche** et le **Luxembourg** dans leur menace de saisir la justice...

Source : RSEDN



## ENVIRONNEMENT

### Le cuivre source de nombreuses convoitises

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la transition énergétique va impliquer de fortes contraintes non seulement sur les métaux dits technologiques, comme le lithium ou les terres rares, mais aussi et surtout sur les métaux **non ferreux traditionnels**, comme le **cuivre** ou le **nickel**. C'est en tous cas la conclusion qui ressort de modélisations de l'IFP Energies Nouvelles. En effet, dans le scénario étudié, le matériau le plus contraint serait le cuivre car, pour limiter la hausse des températures à +2 degrés, le monde pourrait, d'ici à 2050, consommer entre **60 % et 90 %** des ressources en cuivre connues aujourd'hui. Pour la bauxite, ces chiffres se situent entre 50 % et 85 %, pour le cobalt autour de 80 %, 60 % pour le nickel, 30 % pour le lithium et 4 % pour les terres rares. Si l'Aluminium peut être un **substitut** au cuivre dans les réseaux électriques, c'est plus compliqué dans les véhicules. Quant au **recyclage**, le cuivre le plus facilement recyclable, est celui qui se trouve dans la construction ou dans les réseaux, où il est immobilisé pendant de nombreuses décennies ; celui présent dans les objets de consommation courante est quant à lui plus difficilement recyclable car moins concentré... et plus compliqué à collecter, alors que 100 millions de téléphones (composés en partie de cobalt, de cuivre et de métaux rares) dorment dans nos tiroirs et pourraient être recyclés en France ! On risque donc d'entrer dans un **supercycle des métaux** et les investissements pour 2035-2040 devraient être réalisés maintenant, car il faut en moyenne plus de dix ans pour ouvrir une mine. Il faut également

prendre en compte les problématiques **environnementales** liées à l'extraction minière qui se renforcent, notamment au **Chili** où le gouvernement s'interroge sur la délivrance des permis d'extraction. A cela s'ajoutent les contraintes liées à la **pollution**, les demandes des **populations locales** et le problème de **l'eau**. Ce dernier point est particulièrement prégnant car les zones minières sont souvent soumises à un fort stress hydrique et les solutions de dessalinisation de l'eau de mer posent des problèmes de durabilité. Selon l'économiste-prospectiviste du département de l'Economie et Evaluation environnementale de l'IFP Energie Nouvelles, « *le supercycle est encore un peu caché, car nous nous voilons sûrement un peu la face en disant que les hausses de prix sont liées à la seule désorganisation des chaînes de valeur et à la reprise mondiale* ».

Source : Les Echos - IFPEN

## EN BREF

- **Orpéa** : le cours du gestionnaire d'Ehpad a dévissé de plus de 50% suite à la publication d'un article et d'un livre à charge dénonçant maltraitances et mauvaises gestions.
- **Orange** : Le Conseil d'administration a validé la nomination de Christel Heydemann au poste de directeur général pour succéder à Stéphane Richard. Familière des télécoms, elle siège au comité d'audit depuis 2017. Il ne reste plus qu'à trouver un Président.
- **Véolia** : Antoine Frérot a annoncé céder le 1<sup>er</sup> juillet 2022 la direction générale du groupe à son bras droit, Estelle Brachlianoff. Elle devient la 3<sup>ème</sup> femme à occuper cette fonction au sein du CAC40. Antoine Frérot reste Président du Conseil
- **TotalEnergies** a remporté un projet d'éolien offshore au large de l'Ecosse d'une capacité de 2GW. Le groupe pétrolier français, tout comme son partenaire américain Chevron, ou encore l'australien Woodside Petroleum se retirent de Birmanie.
- **Renault** a annoncé vouloir passer au 100% électrique en 2030. La marque Dacia qui appartient au groupe, continuera cependant à proposer des véhicules hybrides, moins onéreux.
- **Eastman** : l'ancienne branche chimique de Kodak va implanter en France la plus grande usine de recyclage plastique.
- **Meta (ex Facebook)** : aux Etats Unis, un juge fédéral a finalement validé une plainte contre Méta pour abus de position dominante dans le secteur des réseaux sociaux. Le gendarme de la concurrence envisage de forcer le groupe à céder ses filiales WhatsApp et Instagram. En Angleterre une amende de 2,3 milliards de livre sterling est réclamée pour exploitation illégale de données.
- **Japon** : suite à son annonce de neutralité carbone en 2050, le Ministère de l'économie et du commerce a lancé une stratégie de croissance verte. L'Agence des services financiers et la Bourse de Tokyo ont révisé le Code de gouvernance d'entreprise.

PROMEPAR Asset Management est signataire des



### CONTACT

▪ Murielle HERMELLIN

Responsable du développement ISR – Gérante de portefeuilles  
[murielle.hermellin@bred.fr](mailto:murielle.hermellin@bred.fr)